

Montrouge, le 6 mars 2024

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Le 7 février 2024, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2022, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 26 835 641 actions auto-détenues représentant environ 0,9% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 6 mars 2024.

Ces actions ont été acquises entre le 6 octobre 2023 et le 26 janvier 2024, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2023 réservée aux salariés, pour un montant total de 322 122 626 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 17 mai 2023.

À la suite de l'annulation de ces actions, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros composé de 3 025 902 350 actions, dont 1 360 622 actions auto-détenues au 5 mars 2024 dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Kepler Cheuvreux.